



Commune d'Aiglun (04510)

**NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018  
ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être disponible sur le site internet de la collectivité lorsque celui-ci existe. Cette note répond donc à cette obligation.

Les comptes administratifs 2018 et les budgets primitifs 2019 ont été votés le 04 avril 2019 par le Conseil municipal et le 10 avril 2019 pour le Centre communal d'action sociale. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ces budgets ont été établis suite à la réunion de la Commission des Finances du 25 mars 2019 avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre les opérations d'investissement permettant d'améliorer la qualité de vie à Aiglun ;
- de solliciter des subventions dès lors que les opérations sont reconnues éligibles.

**BUDGET PRINCIPAL**

**I. La section de fonctionnement**

a) Le compte administratif 2018

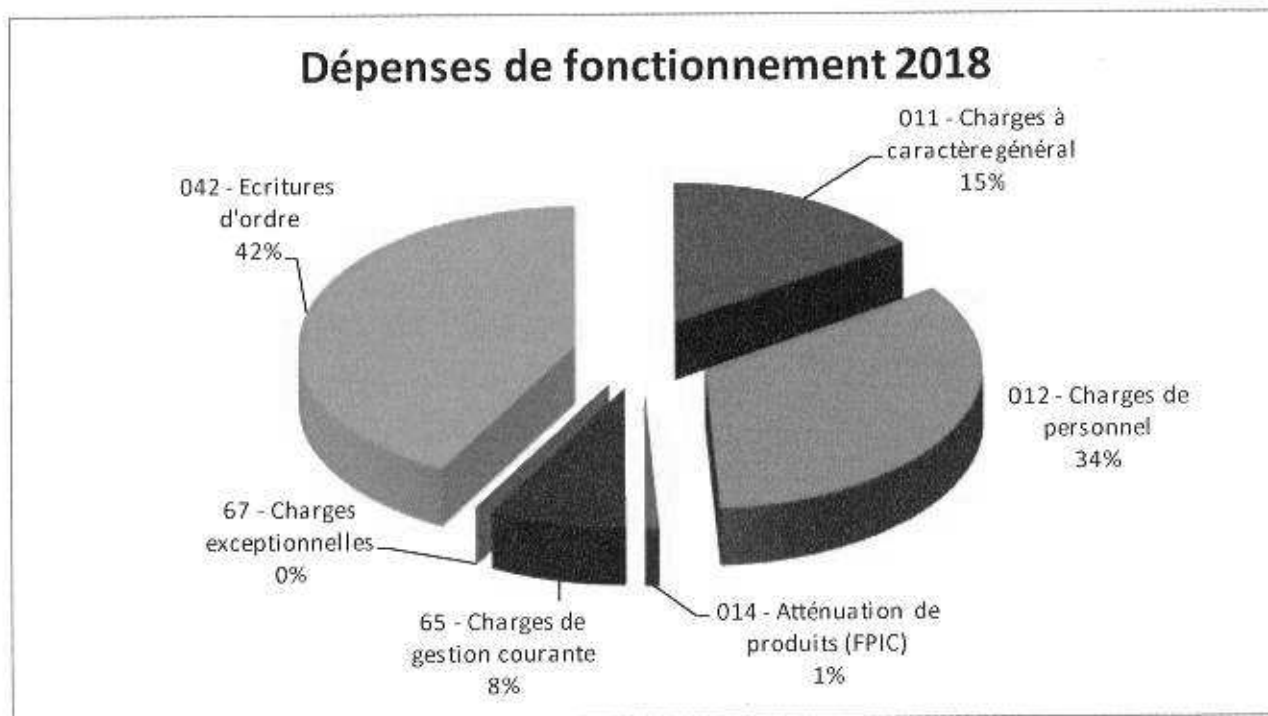
La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	203 567.92	Excédent reporté	168 459.29
Dépenses de personnel	445 710.51	Recettes des services	51 554.97
Autres dépenses de gestion courante	105 750.80	Impôts et taxes	847 579.47
Dépenses financières	0.00	Dotations et participations	177 310.81
Dépenses exceptionnelles (annulation de titres)	39.00	Autres recettes de gestion courante (licence IV)	2 576.45
Autres dépenses (FPIC)	10 683.00	Recettes exceptionnelles	516 211.94
Dépenses imprévues	0.00	Autres recettes	14 215.57
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>765 751.23</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 609 449.21</b>
Ecritures d'ordre	554 865.89	Ecritures d'ordre	42 082.66
<b>Total général</b>	<b>1 320 617.12</b>	<b>Total général</b>	<b>1 651 531.87</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les crédits scolaires, etc.

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport à l'année 2017 (+ 0.7%), démontrant ainsi la volonté de l'équipe municipale de maîtriser les dépenses courantes.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 554 865.89 € et retracent des opérations non budgétaires induites essentiellement par la cession à Habitations-de-Haute-Provence des terrains, des logements et commerces des Romarins (environ 510 000 €).



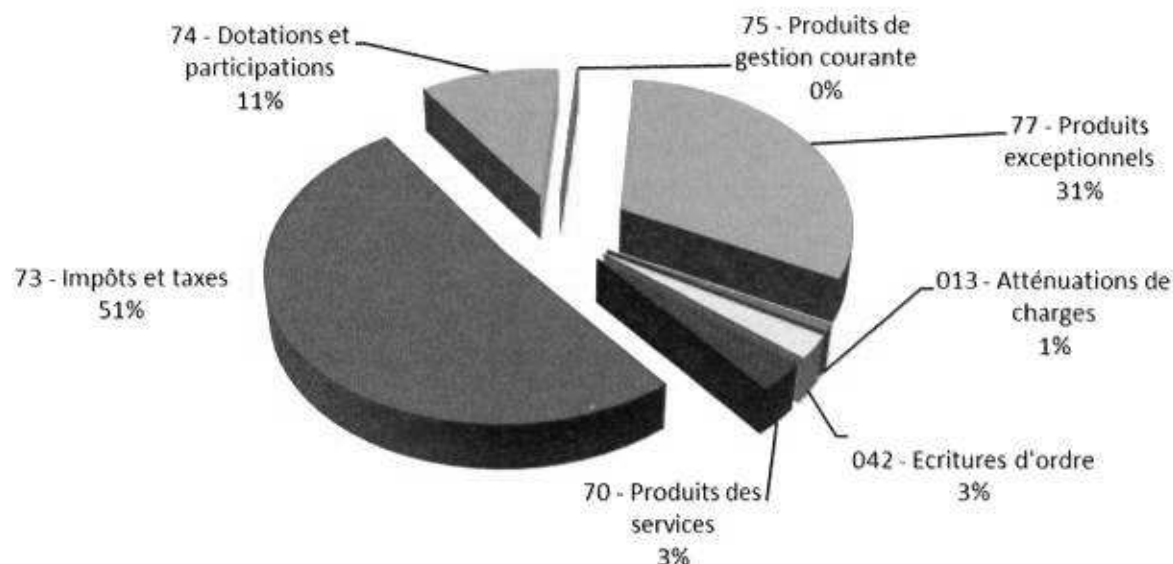
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, redevances d'occupation du domaine public, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont beaucoup baissé du fait de la diminution des aides de l'Etat. Pour Aiglun, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est passé de 161 041 euros en 2015 à 108 866 euros en 2018 (- 32%). Pour 2019, le produit attendu est de 104 037 euros.

Les impôts et taxes représentent plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement, la Commune ayant perçu en 2018 une recette exceptionnelle : le produit de la cession des Romarins (513 245 euros) à Habitations-de-Haute-Provence.

En 2018, le montant des recettes réelles s'élève à 1 609 449.21 euros.

## Recettes de fonctionnement 2018



Avec le résultat reporté de 2017, la section de fonctionnement présente donc en 2018 un **résultat excédentaire de 499 374.04 euros**.

### b) Le budget primitif 2019

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	450 000	Excédent brut reporté	399 374
Dépenses de personnel	650 000	Recettes des services	40 000
Autres dépenses de gestion courante	130 000	Impôts et taxes	820 000
Dépenses exceptionnelles	10 000	Dotations et participations	140 000
Autres dépenses	30 000	Autres recettes de gestion courante et remboursement rémunération du personnel	7 000
Dépenses imprévues	100 000	Reprise provision pour contentieux	15 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 370 000</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 421 374</b>
Ecritures d'ordre	0	Ecritures d'ordre	30 000
Virement à la section d'investissement	81 374		
<b>Total général</b>	<b>1 451 374</b>	<b>Total général</b>	<b>1 451 374</b>

Pour ce budget 2019, l'équipe municipale a souhaité conserver en fonctionnement une large part de l'excédent dégagé en 2018 (399 374 euros sur 499 374 euros), le besoin de la section d'investissement étant satisfait et les recettes de fonctionnement allant en diminuant.

Les taux des impôts locaux pour 2019 ont été votés à l'identique des taux 2018 (depuis 2015), à savoir :

- Taxe d'habitation 9%
- Taxe foncière sur le bâti 21%
- Taxe foncière sur le non bâti 48.33%

Le produit attendu de la fiscalité locale en 2019 s'élève à 492 491 euros.

Le tableau ci-dessous retrace la baisse des taux communaux depuis plus de 10 ans :

	2004	2009	2013	2015
Taxe d'habitation	11.07%	11.07%	10.80%	9.00%
Taxe foncière sur le bâti	36.23%	29.00%	26.50%	21.00%
Taxe foncière sur le non bâti	88.23%	60.00%	58.00%	48.33%

En dépense, les crédits affectés aux dépenses de personnel ont été augmentés, la création d'un nouvel emploi d'agent technique polyvalent à temps complet au sein des services techniques municipaux ayant été approuvée lors du vote du budget.

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions de l'Etat pour la création d'une aire de jeux). L'excédent de fonctionnement reporté et affecté en investissement, le résultat d'investissement reporté, le solde des restes à réaliser et le virement de la section de fonctionnement viennent également alimenter les recettes.

### a) Le compte administratif 2018

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Immobilisations corporelles : mobilier, équipements, travaux de voirie, etc.	169 923.23	FCTVA	113 448.00
Travaux en cours : fin des travaux de mise en accessibilité des bâtiments, travaux d'aménagement du cimetière et de rénovation énergétique du groupe scolaire	65 925.46	Taxe aménagement	4 419.32
		Mise en réserve	250 000.00
		Subventions	135 202.03
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>235 848.69</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>503 069.35</b>
Ecritures d'ordre	94 245.19	Ecritures d'ordre	607 028.42
<b>Total général</b>	<b>330 093.88</b>	<b>Total général</b>	<b>1 110 097.77</b>

**Le résultat de la section d'investissement 2018 est donc excédentaire (780 003.89 euros). Ajouté au résultat reporté des exercices précédents, ce résultat atteint la somme de 3 423 227.61 euros.**

L'endettement de la Commune est nul depuis plusieurs années.

En section d'investissement, les crédits sont importants et permettent d'engager les opérations nécessaires sans avoir recours à l'emprunt. Toutefois, la Commune sollicite des subventions dès que cela est possible.

L'année 2018 a été consacrée à l'achèvement des travaux engagés en 2017, et à l'étude et à la préparation des nombreux projets qui débiteront en 2019 : travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du cimetière, travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, remplacement de deux ponts à la Treille et au ravin de l'Hubac, extension du bâtiment des services techniques municipaux.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 2 377 000 euros et en recettes à 67 000 euros.

b) Le budget primitif 2019

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Solde d'investissement reporté	2 377 000	Virement de la section de fonctionnement	81 374
Nouveaux crédits	1 613 000	FCTVA	30 000
		Mise en réserve	100 000
		Taxe aménagement	2 000
		Subventions	491 000
Dépenses imprévues	106 601		
Reprise sur taxe d'aménagement	1 000		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 097 601</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>704 374</b>
Ecritures d'ordre	180 000	Ecritures d'ordre	150 000
		Excédent reporté	3 423 227
<b>Total général</b>	<b>4 277 601</b>	<b>Total général</b>	<b>4 277 601</b>

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Julien Delaye : 750 000 euros
- réaménagement et mise en accessibilité du cimetière : 480 000 euros
- construction de caveaux au cimetière : 180 000 euros
- remplacements de deux ponts à la Treille et au ravin de l'Hubac : 300 000 euros
- création de nouveaux espaces publics en centre-village : 490 000 euros
- rachat des commerces et d'un logement en centre-village : 350 000 euros
- travaux de voirie et réseaux divers : 460 000 euros
- installation de systèmes de vidéoprotection et d'alarmes : 132 000 euros
- extension des services techniques municipaux : 120 000 euros
- matériel dont véhicules : 110 000 euros

# BUDGET DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

## I. La section d'exploitation

### a) Le compte administratif 2018

Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif ont été confiés à la SAUR depuis 2011 via une délégation de service public. L'entretien courant des réseaux et des infrastructures fait partie de sa mission, si bien que la section d'exploitation ne comporte que peu d'opérations réelles en dépenses, et essentiellement des écritures d'ordre (amortissements). En 2018, la Commune a dû annuler 75 136.43 euros de titres émis en 2012 sur l'injonction du Comptable public, la société SODEO, ex-fermier, ayant été déclarée en liquidation judiciaire alors.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	440.00	Excédent reporté	84 301.65
Dépenses de personnel	0.00	Recettes des services	52 760.85
		Droit raccordement asst	10 000.00
		Primes Agence de l'Eau	9 035.71
Annulation de titres	75 136.43		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>75 576.43</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>71 796.56</b>
Ecritures d'ordre	48 714.00	Ecritures d'ordre	22 188.83
<b>Total général</b>	<b>124 290.43</b>	<b>Total général</b>	<b>93 985.39</b>

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des surtaxes communales (0.40 € le m<sup>3</sup> pour l'eau et 0.30 € le m<sup>3</sup> pour l'assainissement), aux droits de raccordement au réseau d'assainissement collectif (2 000 € par branchement et logement) et aux primes versées par l'Agence de l'Eau valorisant le traitement des déchets effectué par la station d'épuration.

Le résultat de l'exercice 2018 est déficitaire (-30 305.04 euros). Cumulé au résultat reporté au 31.12.2017, le résultat est excédentaire à hauteur de 53 996.61 euros.

### b) Le budget primitif 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	30 000	Recettes des services	45 000
		Droit raccordement asst	4 000
		Primes Agence de l'Eau	8 000
		Reprise provisions pour contentieux SODEO	30 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>30 000</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>87 000</b>
Ecritures d'ordre	60 000	Ecritures d'ordre	35 000
Virement à la section d'investissement	35 996	Excédent reporté	3 996
<b>Total général</b>	<b>125 996</b>	<b>Total général</b>	<b>125 996</b>

Le budget 2019 a été élaboré sans augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement, et avec une recette exceptionnelle de 30 000 euros (reprise de provisions effectuées pour le contentieux contre la société SODEO).

## II. La section d'investissement

### a) Le compte administratif 2018

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations corporelles : clôtures et plantations de la station d'épuration, actes de servitudes travaux Le Collet Fergons	37 768.80	Récupération TVA auprès du fermier après travaux	5 921.56
Remboursement d'emprunts	0.00	Subventions (Agence de l'Eau, CD04)	28 865.27
Travaux : amélioration fonctionnement de la station d'épuration	43 979.66	Mise en réserve	0.00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>81 748.46</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>34 786.83</b>
Ecritures d'ordre	34 698.83	Ecritures d'ordre	61 224.00
<b>Total général</b>	<b>116 447.29</b>	<b>Total général</b>	<b>96 010.83</b>

Le résultat de la section d'investissement 2018 est déficitaire (- 20 436.46 euros). Ajouté au résultat reporté des exercices précédents, ce résultat atteint la somme de 873 202.25 euros.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 750 000 euros et en recettes à 6 000 euros.

### b) Le budget primitif 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	750 000	Virement de la section d'exploitation	35 996
Nouveaux crédits	329 898	Récupération TVA auprès du fermier après travaux	6 700
		Mise en réserve	50 000
		Subventions	89 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 079 898</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>181 696</b>
Ecritures d'ordre	130 000	Ecritures d'ordre	155 000
		Excédent exercice 2018	873 202
<b>Total général</b>	<b>1 209 898</b>	<b>Total général</b>	<b>1 209 898</b>

Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- pour l'eau : la réhabilitation et l'amélioration des conditions de fonctionnement du réseau (renouvellement de canalisations, pose de vannes de sectionnement et de stabilisateurs de pression), et la construction d'un réservoir de 250 m<sup>3</sup>.
- pour l'assainissement : les travaux de réseau sur la Lauze, divers travaux sur réseau, etc.

## BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre communal d'action sociale d'Aiglun organise des actions en faveur des seniors (65 ans et plus). Il peut néanmoins être saisi pour des demandes d'aide sociale exceptionnelle.

Son budget ne comporte pas de section d'investissement. Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention communale, du produit des ventes de concessions au cimetière (1/3 du produit) et de dons.

### a) Le compte administratif 2018

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses : sortie, repas annuel des seniors, colis de fin d'année	3 362.65	Produit des ventes de concessions	1 765.99
Dépenses de personnel	0.00	Dons	410.00
		Subvention communale	2 301.00
<b>Total général</b>	<b>3 362.65</b>	<b>Total général</b>	<b>4 476.99</b>

Le résultat de l'exercice 2018 est excédentaire (+1 114.34 euros). Cumulé au résultat reporté au 31.12.2017, le résultat annuel s'élève à 5 047.73 euros.

### b) Le budget primitif 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Actions seniors	6 000	Produit des concessions	200
Secours exceptionnels	2 000	Subvention communale	2 753
		Excédent reporté	5 047
<b>Total général</b>	<b>8 000</b>	<b>Total général</b>	<b>8 000</b>

Fait à Aiglun, le 11 avril 2019

Le maire et président du CCAS,  
Daniel JUGY

